

**Épreuve :** Histoire-Géographie **Extrait :** Baccalauréat 1<sup>er</sup> Tour session 2016  
**Durée de l'épreuve :** 4 HEURES – **Coefficient :** 4 - **Session** 2016

**Barèmes****Introduction :** 3 points**Développement :** 5 points**Conclusion :** 2 points**Bonus pour la présentation et la syntaxe :** 1 point**DEUXIÈME PARTIE : GÉOGRAPHIE****Sujet 1 : La mondialisation : processus, acteurs et débats.****Introduction :**

La mondialisation est un phénomène ancien qui se développe par phases : une première forme, marchande surtout, à l'époque des grandes découvertes du XV<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle, une deuxième étape correspondant à l'âge industriel et à l'expansion coloniale au XIX<sup>ème</sup> siècle, une phase d'accélération depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle marquée par le « triomphe » du libéralisme et des marchés financiers. L'ampleur de ce phénomène suscite de nombreuses interrogations quant à ses effets. Quels sont donc les mécanismes de la mondialisation, ses principaux acteurs et les débats qu'elle provoque ?

**L'élève doit annoncer son plan !****I. Un processus de mise en relation des territoires**

- **Facteurs d'accélération de la mondialisation :** progrès techniques dans les transports (conteneurisation, plateformes multimodales, hubs portuaires, aériens...) et dans les télécommunications (NTIC), dynamiques d'uniformisation des produits (standardisation : dans l'automobile, la téléphonie mobile...) et des modes de vie (sur le modèle occidental)

- **Conséquence :** la multiplication des flux de toute nature : humains (migrants et touristes), matériels (matières premières, produits manufacturés), immatériels (capitaux, informations)

- **Transition :** la mondialisation résulte aussi de décisions économiques et politiques (acteurs)

**II. Les principaux acteurs de la mondialisation**

- **Les FTN (à définir) :** jouent un rôle majeur par leurs origines géographiques, leur stratégie d'implantation (division internationale du travail) et leur poids économique.

**L'élève doit donner un ou des exemples précis**

- **Les États et les organisations régionales :** politiques de libéralisation depuis les années 80, création de zones de libre-échange (ALENA, MERCOSUR...). Regroupements d'États : G8, puis G20

- **Les organismes internationaux** : FMI, Banque Mondiale, OMC, ONU sont des instances à la fois régulatrices (arbitrage, sanctions, plans d'aide...) et accélératrices (libéralisme, libre-échange) de la mondialisation.

**Transition** : d'autres acteurs dénoncent les effets de la mondialisation financière et libérale

### III. Une mondialisation en question ?

- **Les débats sur les effets de la mondialisation** :

Sur le plan économique et social, augmente ou réduit les inégalités de richesse et de développement ?

Sur le plan environnemental, augmentation de la pollution et pillage des ressources, mais recherche de solutions globales possible aujourd'hui (conférences internationales sur le climat)

Sur le plan culturel, appauvrissement (uniformisation) ou ouverture (par les échanges) ?

- **Les altermondialistes prônent une mondialisation plus respectueuse du développement durable** : les progrès scientifiques et technologiques sont mis au service de l'humain (de façon plus équitable), de l'environnement, pas du profit. Forums sociaux organisés dans les pays du Sud. L'élève doit donner des exemples d'ONG ou de mouvements altermondialistes.

**Conclusion** : la mondialisation est un système de flux qui relie les territoires du monde, donnant l'impression d'un « village global ». Basée sur des logiques financières, elle profite surtout aux grandes FTN et aux métropoles des pays riches et émergents qui concentrent l'essentiel des flux. Les altermondialistes tentent de mettre la pression sur les principaux acteurs de la mondialisation (FTN, organisations mondiales) afin qu'ils jouent davantage un rôle de régulation.

## Sujet 2 : Les États-Unis d'Amérique dans la mondialisation.

### Introduction :

L'effondrement du bloc soviétique a consacré la domination américaine. Ce pays est devenu selon le ministre des affaires étrangères Hubert Védrine « l'Hyperpuissance » mondial.

Qu'est-ce qui fait des États-Unis une superpuissance dans la mondialisation ? Quelles sont les conséquences de la mondialisation sur l'organisation du territoire des États-Unis ?

### I. Les États-Unis dans la mondialisation.

#### A. Une puissance politique et militaire.

Le droit de veto au Conseil de Sécurité des Nations Unies, un réseau d'alliances diplomatiques et une présence militaire sur tous les continents en font l'arbitre mondial.

#### B. Une puissance économique et financière.

Une agriculture performante et un secteur industriel puissant font la force l'économie américaine. De plus les services sont en plein essor (le tourisme est à la première place en termes de recettes et à la troisième place en termes de destination)

#### C. Une puissance technologique et culturelle.

Le rayonnement des États-Unis est aussi technologique et culturel. La Silicon Valley est un exemple ces pôles du savoir mondial. Ce pays maîtrise les technologies (internet) et dépense 2.67 % de son PIB en 2003 pour la recherche et le développement. Le mode vie américain véhiculé par les FMN et les médias se diffuse rapidement.

**D. Une puissance concurrencée et contestée.**

Les valeurs américaines sont au centre de nombreuses critiques. Le modèle social cache mal les inégalités et les discriminations surtout à l'égard des noirs. Sur le plan international, des regroupements régionaux se constituent pour contrecarrer l'hégémonie américaine.

**II. L'organisation du territoire des États-Unis.****A. Un État-continent ouvert sur le monde.**

L'immensité du territoire bien maîtrisé (9,3 millions de km<sup>2</sup>) doté de deux grandes façades maritimes est un atout majeur.

**B. Des espaces moteurs, centres majeurs.**

De nouvelles dynamiques façonnent l'espace américain. Il y a concentration des activités et des hommes sur les interfaces littorales et les frontières continentales.

**C. Des métropoles au cœur de la puissance.**

Enfin la métropolisation est importante. Les fonctions de commandement sont accaparées par certaines grandes villes dont le rayonnement est mondial (New York)

**III. La maîtrise des technologies d'avenir****A. La révolution du numérique**

L'effort d'innovation est important dans ce secteur. Les FMN du pays y sont pionnières (Apple)

**B. Les conquêtes spatiales**

La NASA est un centre de recherche de recherche à l'origine de plusieurs projets qui ont permis de développer les télécommunications, la navigation.....

**C. Les biotechnologies.**

Enfin, les FMN comme MOSANTO consacrent la suprématie américaine sur ce secteur d'activités.

NB : Les candidats qui adoptent un plan en deux parties ne doivent pas être pénalisés. Il est important que le candidat démontre que les États-Unis sont au cœur de la mondialisation et celle-ci impacte leurs territoires. Ils ont une longueur d'avance sur les pays émergents grâce aux technologies d'avenir.

**CONCLUSION**

Les États-Unis sont dotés de tous les fondements de la puissance (économique, politique,...) qui leur confèrent un rayonnement planétaire. Avec l'accélération des échanges, les dynamiques du territoire sont modifiées. Les interfaces maritimes et frontalières l'emportent au dépend de l'intérieur. Cette suprématie n'empêche pas des critiques et des contestations de la vision américaine. Dans un monde où les interdépendances sont nombreuses, les États-Unis se voient contraints de composer avec divers acteurs.

DEUXIÈME PARTIE : GÉOGRAPHIE

ANALYSE DE DOCUMENTS HISTORIQUES

**Sujet 1 :** La place de la France dans le monde depuis les années 1960.

1. Quels sont les grands axes de la politique étrangère de la France définis par le général de Gaulle (document 1) ? 3 points

Quatre grands axes de la politique étrangère de la France peuvent être dégagés du document 1. Le premier concerne la politique d'indépendance nationale : de Gaulle ne veut pas que l'adhésion à l'OTAN remette le destin de la France « à l'autorité étrangère », c'est-à-dire en fait aux États-Unis. Le retrait du commandement intégré est donc envisagé par le président de la République dès ce mois de septembre 1965, pour « garder la disposition de nous-mêmes ». Cette relative autonomie ne passe pourtant pas par un neutralisme dans le jeu des relations internationales : de Gaulle confirme l'appartenance de la France au camp occidental et la nécessité de l'alliance et de « la solidarité des peuples occidentaux ». Le troisième axe dégagé est celui de la politique de coopération et d'aide au développement, en particulier en Afrique. de Gaulle évoque ce lien avec les anciennes colonies et les « peuples [...] qui nous étaient naguère rattachés ». Enfin, il précise qu'il accepte et soutient la construction européenne, « début de communauté » qui à terme pourrait s'étendre « de l'Atlantique jusqu'à l'Oural » et dont le couple franco-allemand est le principal moteur (allusion au traité de l'Élysée en 1963).

2. Montrez en quoi les documents 1 à 3 témoignent des permanences dans la politique extérieure française depuis les années 1960. 3 points

On peut mettre en évidence des permanences dans la politique extérieure de la France depuis les années 1960. Le couple franco-allemand est à l'initiative de la construction européenne, comme le montre le symbole des deux dirigeants français et allemand se tenant la main à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du début de la Première Guerre mondiale, à Verdun en 1984. La politique d'indépendance nationale (en particulier vis-à-vis des États-Unis) est réaffirmée en février 2003, lorsque la France utilise son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU pour témoigner de son refus d'intervenir militairement en Irak aux côtés de Washington (doc. 3). On peut aussi évoquer le maintien d'une « politique africaine » (présence de bases militaires sur le continent et nombreuses interventions armées dans le cadre de l'ONU ou de l'UE).

3. Par quels moyens la France a-t-elle conservé un rôle international depuis les années 1960 (documents 1 à 3) ? 2 points

Les moyens que la France a utilisés pour conserver son rôle dans le monde depuis les années 1960 sont d'abord militaires (une trentaine d'interventions militaires de la France depuis 1978). Un autre instrument de puissance réside dans la francophonie et l'influence culturelle : de nombreux États à travers le monde utilisent le français comme langue de communication et outil de promotion culturelle. Avec l'outre-mer, la France dispose d'une présence hors des frontières européennes et d'un domaine maritime considérable : la ZEE (Zone économique exclusive) ou zone des deux cent mille nautiques sur laquelle s'étend le droit de souveraineté du pays en matière d'exploitation des ressources halieutiques et minérales. La participation au Conseil de sécurité de l'ONU renforce le poids de la France dans le monde (doc. 3) et son rôle actif dans la construction européenne (doc. 2) en fait un moteur de l'aire de puissance de l'UE.

4. Quels aspects de l'influence française dans le monde apparaissent peu dans l'ensemble documentaires ? 2 pts

Les aspects de l'influence française qui apparaissent peu dans les documents sont essentiellement les aspects économiques (poids des sociétés transnationales...). Certes, les actions menées par la diplomatie française comptent, mais ce n'est qu'un des différents aspects de la place tenue par la France dans le monde.

### Sujet 2 : L'Apartheid en Afrique du Sud

1. Quelles sont les conséquences de la politique territoriale des Blancs en Afrique du sud ? Comment va s'organiser la résistance à cette politique ? 3 points

Ce sont les politiques urbaines et la soif de terre des Afrikaners qui poussa les responsables politiques à légiférer en leur faveur pour qu'ils s'emparent de la terre en toute légalité quel que soit le préjudice porté aux détenteurs noirs des droits fonciers. Ces politiques conduisent aussi à reléguer les noirs dans des réserves. La résistance à cette politique d'oppression s'organiserait tout d'abord par des organisations syndicales. Ensuite, la lutte armée se met en place.

2. Montrez que la ségrégation raciale est systématiquement mise en place. (Documents 2 et 3) 3 points

La particularité de l'Afrique du Sud est d'avoir systématiquement inscrit la politique raciale dans les pratiques mais aussi dans la loi. La loi de 1951, qui instaure les bantoustans consacre cette fragmentation spatiale, celle de 1953, légalise la séparation dans les lieux publics.

3. Quelles lois instaurent la ségrégation spatiale ? (Document 2) 2 points

C'est la loi de 1950 sur l'habitation séparée (Group Areas Act) qui crée des zones urbaines d'habitation en fonction des races, et celle de 1951 le Bantu Authorities Act instaure les bantoustans.

4. Relevez la loi qui prouve que l'autonomie accordée aux bantoustans est fictive ? (Document 2) 2 points
- 1971 : loi de citoyenneté des noirs des homelands qui retire la citoyenneté sudafricaine aux Noirs vivant dans les bantoustans. Ces derniers sont considérés comme des entités indépendantes ? Cette loi a pour ambition de diviser la population noire pour rendre son combat inefficace.